

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

-----

## ARRETE DU MAIRE Commune de DREUIL Les AMIENS

### Interdiction de stationnement parking pétanque – Cable Park

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et L.2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire l'autorisant à exercer des missions de sécurité publique, à restreindre et à réglementer la circulation ainsi que le stationnement sur le territoire de la commune ;

Vu le Code de la route et le Code Pénal ;

Vu l'organisation de la manifestation « Fête des Associations » le samedi 24 juin 2023 sur le parking de la pétanque et du Cable Park, et afin de permettre l'installation des différents stands ;

Considérant la nécessité de prendre toutes mesures visant à assurer la sécurité et le déroulement de la manifestation ;

### - A R R Ê T E -

**Article 1** : Le stationnement est interdit, sur la moitié du parking de la pétanque et du Cable Park :

**Du Jeudi 22 Juin 2023 à 16 heures au Samedi 24 Juin 2023 à 12 heures**

**Article 2** : La signalisation de l'interdiction sera à la charge exclusive des services techniques communaux

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

**Article 4** : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Somme et à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale

Fait à Dreuil-lès-Amiens, le 9 Juin 2023

Le Maire,  
**Maria TREFCON**



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Dreuil-lès-Amiens' and 'R.F. Somme'.